

Rien ne sera plus comme avant avait claironné Macron ! Rien, vraiment ?

La période de déconfinement n'est pas achevée que le **gouvernement reprend de plus belle ses projets de régression sociale** : application de la réforme de l'assurance chômage à partir du 1^{er} septembre, retour de la réforme des retraites pourtant largement contestée et, dernière annonce, l'augmentation du temps de travail dans un contexte de hausse du chômage... Et ce n'est pas l'annonce du « Ségur de la Santé » piloté par Nicole Notat, soutien du plan Juppé de contrôle des dépenses sociales en 1995 qui peut être de nature à rassurer sur les objectifs de cette pseudo concertation !

Après avoir tressé des lauriers aux personnels de l'Éducation nationale qui ont assuré ce qu'il est convenu d'appeler « la continuité pédagogique », dans des conditions difficiles et sans formation, **le ministre Blanquer laisse se propager le « prof bashing »**, qui lui permet de détourner habilement le mécontentement des parents sur les conditions de reprise de leur(s) enfant(s) envers les enseignants !

Cette période inédite de travail à distance a été aussi l'occasion pour le ministre d'annoncer sans aucune concertation le **dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C)**, dont les finalités sont peu claires au regard des enseignements culturels et sportifs existants. Il serait inacceptable que la vision ministérielle d'une école resserrée sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) puisse conduire à la suppression des ateliers artistiques et de la chorale, conduits par les professeurs, voire à une déscolarisation de l'éducation musicale, des arts plastiques ou encore de l'EPS.

Le soutien sans faille et sans discernement apporté par le président aux forces de police et donc à certaines pratiques intolérables est le dernier exemple d'un gouvernement qui ne remet aucunement en cause sa politique « d'avant ». **Le SNES-FSU, avec les personnels de l'Éducation Nationale, avec les forces syndicales progressistes, continuera à s'opposer à toutes les politiques de régression et de répression sociales ! Il appelle à se remobiliser dès maintenant pour des vacances militantes et une rentrée revendicative !**

Patrick Lebrun, secrétaire académique
Fabien Claveau - Marc Bellaigue, secrétaires adjoints

Bénéficier d'informations personnalisées sur ma titularisation et ma carrière

Défendre collectivement nos droits, nos conditions de travail et de rémunération

Être informé-e par des publications indépendantes, des stages syndicaux, des courriers personnalisés...

Ne pas rester isolé-e : être aidé-e pour agir dans mon établissement

Peser sur la définition de nos missions, exiger une formation initiale et continue ambitieuse

Être conseillé-e pour ma mutation ; être appuyé-e dans mes démarches et dans les instances par les élu-es du syndicat majoritaire

Porter un projet global d'éducation plus juste qui défend une culture commune exigeante

Se joindre à un réseau d'adhérent-es solidaires qui défend une certaine idée de l'École et de ses métiers

« Se syndiquer, c'est se battre ! »

snés F.S.U. Clermont
Frédérique Rollet Secrétaire générale du SNES-FSU
Le SNES, pour agir ensemble



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snés.edu
<https://clermont.snés.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 187
Déposé le 23 juin 2020

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au vendredi de 14 h à 17 h
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

Page 1 : Edito

Page 2 : Covid, examens et rentrée 2020

Page 3 : Covid, examens et rentrée 2020

Page 4 : Mutations, carrières, TZR

Page 5 : Catégories, métiers

Page 6 : Entrée dans le métier, stagiaires, concours

S O M M A I R E

Prof bashing : Indigne et irresponsable !

Depuis quelques jours, plusieurs médias se plaisent à relayer des propos scandaleux sur les professeurs : « où sont les profs », « les profs abandonnent les élèves », « enseignants en roue libre », « profs décrocheurs », la liste est longue, trop longue.

À la lecture de ces qualificatifs, la colère et l'indignation des personnels sont légitimement grandes.

Pendant le confinement, quand le ministre de l'Éducation nationale se perdait en annonces contradictoires, semant le trouble dans la communauté éducative, les professeurs continuaient d'inventer des solutions pour faire cours à distance, pour contacter les familles par tous les moyens possibles, faire vivre le service public d'éducation. Seuls. Avec leurs moyens. **Parce que la communauté éducative, confinement ou pas, n'a qu'un seul objectif : la réussite de tous les élèves.**

Aujourd'hui, dans les établissements ou à distance, les professeurs poursuivent, coûte que coûte, leur travail avec les élèves dans cette fin d'année si particulière. C'est sans doute plus discret qu'une déclaration ministérielle, qu'une pseudo enquête dans un JT de 20h ou qu'une déclaration fracassante dans un talk show. Mais sans aucun doute, c'est beaucoup plus efficace pour nos élèves.

Nous sortons à peine d'une crise exceptionnelle. Elle impose des réponses à la hauteur des enjeux. **Ce n'est pas en s'adonnant à la pratique si facile car si simple du dénigrement que l'on résoudra les questions d'inégalités ou de réussite de tous les élèves.** Le manque de courage est du côté de ceux qui difament des milliers d'agents de l'Éducation nationale.

L'Éducation sera une des clés du monde d'après. Il ne se construira pas sans les personnels de l'ÉN. **En laissant prospérer ce dénigrement systématique d'une profession qui a été au rendez-vous de la crise, le Ministre joue un jeu dangereux. Le SNES-FSU exige qu'il s'exprime publiquement pour dénoncer cette campagne calomnieuse.**

*Communiqué du SNES-FSU national
Paris, le 11 juin 2020*

Reprise dans les lycées : de l'autonomie à la cacophonie



Le SNES Clermont avait demandé au rectorat une harmonisation des modalités de reprise entre les établissements du 2nd degré d'un même niveau, collèges puis lycées. Comme souvent maintenant, **le recteur a choisi le renvoi au local** et donc une **gestion de la reprise très différente selon les lycées** a été mise en œuvre. Aussi, nous avons questionné les représentants SNES de ces établissements et **la réalité est pour le moins contrastée.**

Côté sanitaire, tous les personnels sont correctement équipés de masques et gel, les effectifs max de 15 élèves sont respectés et toutes les mesures de sécurité du protocole sont appliquées. Certains proviseurs ont choisi d'accueillir seulement les élèves de terminale, d'autres uniquement les 1^{ères} sur les spécialités, d'autres encore accueillent tous les niveaux, mais un jour par semaine pour chaque niveau plus un jour pour les spécialités de 1^{ère}. Certains ont choisi d'accueillir les secondes et 1^{ères} par roulement, uniquement les terminales allant au rattrapage ou encore des groupes de soutien sur les spécialités de 1^{ères} pour les secondes.... Enfin, la

cantine scolaire n'est pas ouverte dans tous les lycées.

Dans ce contexte de fortes contraintes sanitaires et de réouverture tardive, **aucune réflexion n'a été menée au niveau du rectorat sur les objectifs pédagogiques et sociaux de la reprise** comme pour les collèges. Chaque lycée a donc « bricolé » un accueil (il ne s'agit plus d'enseignement) tenant compte de critères subjectifs, par exemple préparer les élèves de terminale à l'oral de rattrapage, travailler sur les spécialités de 1^{ère}, le tout sur la base du volontariat des élèves et de leur famille.

Il s'agit bien d'un affichage, d'un simulacre de reprise qui n'a rien de scolaire et qui ne doit pas préfigurer la prochaine rentrée.

Lors d'une audience auprès du ministre, **la FSU a rappelé l'urgence de préparer la rentrée de septembre, de prévoir des moyens supplémentaires en personnels d'éducation, d'enseignement et d'orientation.**

Patrick Lebrun

Bac session 2020, mode d'emploi !

Après des semaines d'informations parcellaires et parfois contradictoires, le ministère de l'éducation nationale a publié au BO jeudi 4 juin la **note de service formalisant la procédure du bac au contrôle continu pour cette session.** Voir détails ici : <https://www.snes.edu/Bac-session-2020-mode-d-emploi.html>

Dès sa parution, le SNES-FSU Clermont s'est adressé au recteur pour **alerter sur le déroulement des conseils de classe de 1^{re} et terminale** dans les lycées généraux et technologiques. Pour les classes de 1^{res}, le conseil de classe revêt une importance particulière puisque comptant à la fois pour le baccalauréat 2021 et pour Parcoursup. Dans un souci d'égalité entre tous les élèves de notre académie, **il est indispensable d'harmoniser les pratiques entre lycées** et notamment en ce qui concerne le remplissage du livret scolaire en vue de l'obtention du baccalauréat.

P. L.



Fin d'année de Troisième et DNB 2020

La note de service concernant la session 2020 du DNB a été publiée au BO du 4 juin. Les **notes du début du troisième trimestre sont neutralisées** et ne peuvent être utilisées que pour affiner l'appréciation. **Le bulletin du troisième trimestre ne comporte donc pas de moyennes.** Si un collège a tendance à évaluer les élèves plus sévèrement que les trois sessions précédentes du DNB alors le jury final pourra relever les résultats des élèves dans les disciplines où il y a problème...

De même, comme annoncé par le ministre, le jury pourra relever les notes d'un élève si une appréciation valorisant l'assiduité le justifie. **Il faudra donc veiller à ce que des élèves qui ont vécu un confinement difficile ne soient pas pénalisés par cette mesure.** Cela demande de réfléchir collectivement à la façon de rédiger les appréciations.

Dans les collèges "sans notes", l'annonce de l'obtention du DNB en contrôle continu a

longtemps laissé les équipes éducatives perplexes. Certains chefs d'établissement se sont d'ailleurs montrés très imaginatifs et certains ont préconisé du travail supplémentaire aux enseignants pour transformer les compétences en notes.

Contrairement à la foire aux questions du ministère, **nulle part dans cette note de service, il n'est fait mention de deux conseils de classe de Troisième.** Un conseil fin juin est inutile puisqu'il faut valider les domaines du socle pour les procédures d'orientation.

Il reste bien clair que la solution du "moindre mal" décidée par le ministère cette année est exceptionnelle. Le SNES-FSU continue de porter un projet de DNB qui prenne en compte l'ensemble des disciplines pour elles-mêmes.

Plus d'infos ici : <https://www.snes.edu/DNB-2020-la-note-de-service.html>

Fabien Claveau

Dès maintenant, préparer septembre et l'après : un impératif scolaire et social !

L'épidémie de Covid19 a confirmé le rôle essentiel de l'école. Les collèges et les lycées sont des lieux incontournables d'apprentissage, mais aussi de socialisation. Le lien social construit grâce à l'école a été fragilisé. Par ailleurs, si les personnels ont relevé, seuls, le défi de l'enseignement à distance, **cette séquence a aussi montré que rien ne pouvait remplacer le professeur, le CPE, le PsyEN, l'AED ou l'AESH aux côtés de l'élève.** Enfin, le confinement a aggravé les inégalités de tout ordre : il a mis à nu les inégalités de logement, d'équipement, et renforcé les inégalités scolaires. **L'école post-covid doit donc renforcer sa dimension éducative, sociale et émancipatrice. Cela passe par le renforcement du service public d'éducation.** L'impératif de démocratisation doit guider les politiques mises en œuvre.

Pour le SNES-FSU, il faut faire bien plus et bien mieux. La rentrée de septembre doit préfigurer les contours d'une école post-covid en s'appuyant sur les enseignements de cette période de crise exceptionnelle.

Différentes hypothèses doivent être travaillées (situation revenue à la normale, circulation modérée du virus qui conduit à des clusters localisés et à des formes de confinement local, situation de circulation vive du virus qui

conduit à un nouvel épisode de confinement généralisé) pour **anticiper au mieux toutes les situations possibles et ne pas revivre l'improvisation généralisée de ces derniers mois** où le service public, une fois de plus, n'a tenu que par l'engagement et la conscience professionnelle des agents et non par le sens d'organisation et d'anticipation du Ministère. Des garanties sanitaires devront être apportées.

Le SNES-FSU exige aussi des mesures pour la rentrée, elles sont indispensables quelle que soit la situation sanitaire à la rentrée, afin de prendre en compte les effets de plusieurs mois de confinement et d'école à distance. D'autres mesures de long terme et plus structurelles doivent aussi être engagées.

Au-delà de ces éléments conjoncturels, à mettre en place au plus vite pour la rentrée de septembre, c'est toute une conception du second degré qui doit être repensée, à l'opposé de la vision libérale et conservatrice par le Ministre.

Le SNES-FSU mobilisera et fera des propositions au-delà des mesures pour la rentrée de septembre. Les élèves et ses personnels méritent mieux que les petites instrumentalisation en cours au service d'un projet aux antipodes des valeurs du service public.

P. Lebrun, F. Claveau, M. Bellaigue



2S2C : nouvel outil de démantèlement ?

Le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme – 2S2C », annoncé de façon unilatérale par le ministre le 21 avril et inscrit dans la circulaire du 4 mai (réouverture des établissements) sans aucune concertation, impose beaucoup de vigilance et n'est pas acceptable en l'état !

Ce dispositif est présenté comme un moyen de permettre aux élèves de réaliser des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire encadrées par des animateurs issus des clubs, des associations. **Or, sport, santé, culture, et civisme relèvent de disciplines scolaires, enseignées par des professeurs formés dans le cadre du service public d'éducation, qui font partie intégrante de la culture commune et doivent garder leur place dans le quotidien scolaire des élèves.**

Pour le SNES-FSU, il ne doit pas remplacer les actions, projets, dispositifs, ateliers, mis en place habituellement dans les établissements scolaires par les équipes. Les champs d'interventions et les missions de chacun doivent être respectés.

Il serait à plus forte raison inacceptable que la vision ministérielle actuelle d'une école resserrée sur les fondamentaux (lire écrire, compter, respecter autrui), puisse conduire à la suppression des ateliers artistiques et de la chorale, conduits par les professeurs, voire à une déscolarisation de l'Éducation musicale, des Arts plastiques et de l'EPS en particulier.

F. C.

Mutations, carrières, TZR



Mutations intra 2020 : le SNES-FSU à vos côtés !

Le long processus des mutations se poursuit, les militants de la section académique du SNES-FSU Clermont, en tant qu'experts du mouvement, ont été présents pour accompagner les demandeurs dès la phase Inter pour celles et ceux devant ou désirant changer d'académie.

La phase de saisie des vœux intra a ensuite débuté. Elle fut tout à fait exceptionnelle cette année puisqu'elle s'est déroulée pendant la période de confinement. Le SNES-FSU a su rester, malgré un contexte particulier et parfois difficile, aux côtés de plusieurs centaines de collègues pour que chaque demandeur puisse élaborer la meilleure stratégie possible en fonction de sa situation individuelle et des éléments de barème attendus. Les confirmations devant être renvoyées par mail et au vue des circonstances exceptionnelles, notamment à cause de délais allongés pour obtenir des pièces justificatives, le SNES-FSU est intervenu auprès des services du rectorat pour que les délais de retour soient assouplis.

Désormais, c'est la phase de **vérification des barèmes** qui est terminée depuis le 15 juin,

Hors classe des agrégés et des certifiés : contingents en hausse

Les CAPA hors classe se sont tenues les 9 et 18 juin. Les adhérent-es du SNES-FSU ont été informé-es de leur résultat individuel par mail. Les contingents 2020 de promotion sont en hausse. Ainsi, par rapport à l'an dernier, **36 collègues en plus** ont été proposés (101) à la CAPN des agrégés qui se tiendra le 3 juillet et **14 collègues certifiés** en plus ont été promués à la hors classe dans l'académie (176).

Il faut retenir de cette campagne que, comme l'avait annoncé le SNES-FSU, **l'immense majorité des collègues au 11^e échelon de la classe normale accèdent à la hors classe ainsi qu'un nombre croissant de collègues au 10^e échelon**. L'accès au grade de professeur-e hors classe se fait donc de plus en plus tôt dans la carrière ; le PPCR, bien qu'insuffisant, favorise donc l'accélération de

vœux et barèmes ne peuvent plus être modifiés. Là encore, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont suivi les dossiers qui leur ont été confiés pour s'assurer que les bonifications auxquelles les candidats pouvaient prétendre étaient bien prises en compte par l'administration. Et s'il n'y a plus de groupe de travail pour aborder et vérifier l'ensemble des barèmes, le SNES-FSU est intervenu auprès du rectorat pour défendre les situations dans lesquelles des refus de bonification ne lui semblaient pas légitimes.

Pour la première fois, le mouvement va se faire sans aucun contrôle de vos élus. Ainsi le **résultat** que l'administration vous communiquera le **30 juin** pourra être entaché d'erreurs. Si vous n'obtenez pas votre vœu 1, si vous êtes affecté en extension ou si vous n'obtenez pas de mutation, vous pouvez déposer un recours auprès du rectorat dans un délai de 2 mois. Plus largement, **en cas de doutes ou d'interrogations, il vous faudra contacter les élus SNES-FSU** pour vérifier avec eux votre résultat et pour solliciter leur aide dans le dépôt éventuel d'un recours. **Nous ne vous laisserons pas seul face à l'administration.**

Delphine Bertrand - Marc Bellaigue

la carrière.

Le **barème national** donne un poids important à l'ancienneté dans la carrière. Ainsi, **un collègue ayant 3 ans d'ancienneté dans le 11^e échelon est mieux classé dans le tableau d'avancement qu'un collègue ayant 3 ans dans l'échelon inférieur (10^e+3)**, ce qui assure en priorité la promotion des collègues ayant atteint les indices terminaux de la classe normale.

Les orientations des notes de service mettent en œuvre le principe, acté dans le cadre du protocole PPCR, d'un **déroulement complet de carrière sur au moins deux grades**.

Retrouvez nos **comptes-rendus et bilans statistiques** dans la rubrique « carrières » du site académique. N'hésitez pas à nous contacter en cas de doutes ou d'interrogations.

Fabien Claveau - Claire Lacombe

TZR : suppression de la phase d'ajustement, vers l'arbitraire ?

Le rectorat de Clermont procédera à des affectations de TZR en juillet. Suite à la promulgation de la loi de transformation de la Fonction publique le 6 août dernier, contre laquelle le SNES et la FSU, avec la profession se sont battus, les élus du personnel ne seront plus en mesure lors d'un groupe de travail de porter les revendications des TZR et de vérifier leurs affectations. Sans commission, sans la présence des élus pour faire prendre en compte les préférences, rien ne dit que le rectorat ne va pas affecter selon « son bon vouloir » ou celui des chefs d'établissement, sans tenir compte des barèmes et des situations individuelles, sans appliquer des règles communes !

En tant que titulaire, l'administration ne peut, dans le cas d'une affectation à l'année (AFA) imposer aux TZR plus de 2 heures supplémentaires en prenant en compte la minoration de service éventuelle (services partagés sur 2 communes ou sur 3 établissements) et elle doit respecter les temps partiels et allègements de service.

Faites-nous parvenir un double de vos préférences. Si une affectation ne répondait pas à la règle ou était difficile, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous accompagnerons dans toutes vos démarches et nous ne vous laisserons pas seuls face à l'administration, le SNES-FSU est à vos côtés !

Marc Bellaigue



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN
Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU



Conseillers Principaux d'Éducation

Nous venons de vivre une **période particulièrement éprouvante** et diversement traversée par les collègues.

Des situations professionnelles très diverses ont existé. Ainsi certains d'entre nous ont été **mobilisés** pour organiser l'accueil des enfants de soignants en collège, d'autres ont été affectés autoritairement à la photocopie et à l'envoi de cours, certains n'ont eu aucun contact et aucune sollicitation de leur établissement d'exercice, d'autres ont beaucoup fonctionné par visio conférence, l'ent ou pronte avec les enseignants et les directions et par téléphone avec les familles et les élèves.

La réalité vécue a donc été très variable, certains d'entre nous se sont sentis relégués et/ou détachés aux basses besognes, d'autres disent avoir repris toute leur place sur le

plan pédagogique avec énormément de contacts avec les professeurs principaux en particulier, certains ont été associés étroitement à la gestion de cette période de crise par les chefs d'établissements.

En tout état de cause ces situations diverses ont fait émerger le **caractère incontournable** de notre relation à l'élève et à sa famille et la difficulté d'effectuer notre mission hors de la présence physique des uns et des autres.

Avec la reprise progressive un autre chapitre s'ouvre et il faudra prendre soin de recueillir le **ressenti des élèves** à l'issue de ces trois derniers mois tout en réalisant les incontournables de nos missions dont la préparation de la future rentrée de septembre.

Très bon courage à toutes et à tous pour clore cette « drôle » d'année scolaire.

Philippe Leyrat



AESH : le SNES-FSU Clermont à vos côtés !

Cette année scolaire aura été très particulière avec une longue période de confinement. Cette dernière aura empêché la tenue de stages organisés par le SNES Clermont (notamment sur le handicap).

Vos élu-es dans les instances (CTA, CCP, CHSCT, etc.) ont défendu les personnels avec comme priorité leur santé et leur sécurité. Depuis plusieurs semaines, dans le cadre de la réouverture progressive des établissements, le SNES-FSU est intervenu pour faire valoir les spécificités de la situation des AESH plus exposés-es du fait de la proximité avec les élèves afin d'obtenir des précisions sur leur retour en classe et revendiquer l'attribution de matériels adaptés à leurs situations de travail.

De plus, début mars, **le SNES-FSU vous a représentés lors d'une CCP**, à laquelle l'UNSA ne s'est pas présentée, pour faire valoir encore une fois toutes les revendications que nous portons notamment sur le **temps de travail** non conforme, appliqué dans notre Académie, ainsi que pour demander la mise en place rapide de la **revalorisation salariale** à laquelle peuvent prétendre les accompagnant-es.

Retrouvez nos **comptes-rendus** sur le site académique, rubrique « carrières, métiers, catégories ».

Les militants du SNES-FSU sont restés à vos côtés tout au long de cette séquence unique malgré les difficultés des uns et des autres, ils ont renseigné un grand nombre de personnels et continuent de vous soutenir en cette fin d'année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à s3cle@sn.es.edu pour toute question !

Isabelle Dyduch

Psychologues de l'Éducation

Les PsyEN, fortement maltraités par l'Institution, ont été les **grands oubliés** du Ministère et du Rectorat pendant le confinement. Cette période a remis à jour la vétusté des équipements. Standards téléphoniques et boîtes mail non transférables à distance, répondeurs bloqués ou inexistantes, ordinateurs vieillots... Si les CIO sont restés joignables dès la 2ème semaine de confinement, c'est souvent grâce à l'**ingéniosité** et à la **pugnacité** hors norme des directeurs/trices de CIO.

Les PsyEN, oubliés par la communication ministérielle, se sont organisés pour **mener à distance leurs missions** en lien avec tous les interlocuteurs des EPLE : écouter, soutenir, rassurer les élèves et les familles fragilisés par le manque d'école et l'absence de visibilité d'un avenir à construire...

Après 2 mois de confinement, le ministre s'est adressé à eux, affirmant qu'ils sont un « appui précieux » et ont un « rôle décisif » et des « compétences fondamentales ». Dans l'océan d'une communication ministérielle oubliant systématiquement de les mentionner, les PsyEN se sont interrogés sur le sens de cette déclaration...

Ce ne sont pas des éloges que les PsyEN attendent de leur ministère, mais le **respect de leurs missions** dans l'École et **des moyens** pour les assurer : 1 PsyEN pour 800 élèves, des postes réellement pourvus partout, une **augmentation sensible du nombre de postes aux concours**, le **maintien d'un réseau de CIO** sur tout le territoire, d'autant plus qu'ils subissent de nouvelles attaques dans le dernier rapport de la Cour des comptes !

Katia Bonnemoy

Contractuels : année éprouvante

La lutte contre les réformes (retraite, Fonction Publique, Blanquer, chômage) puis l'avènement de la covid-19 ont rendu cette année éprouvante pour les contractuels. **Or, ces derniers ont assuré la continuité de leur enseignement** pour remplir leur mission de service public pendant le confinement et **nombre d'entre eux se sont portés volontaires pour garder les enfants de soignants.**

L'emploi des CDD a été impacté par le confinement : certains contrats n'ont pas été renouvelés et le besoin de personnels a nettement baissé. La première étape du déconfinement s'est réalisée avec un allègement des emplois du temps, ce qui a accentué le non-emploi des collègues en CDD. **Dans ce cadre, le SNES Clermont a demandé la reconduction de tous les contrats** pendant le confinement et **la suspension de la règle des « 4 mois d'interruption de contrat »** qui annule l'ancienneté pour l'accès au CDI.

La précarité s'accroît et une paupérisation insidieuse des contractuels se développe avec l'entrée en vigueur du premier volet de l'assurance-chômage au 1 novembre 2019 : durée minimale de travail (6 mois), recharge des droits, etc. **Le SNES Clermont est intervenu auprès du rectorat pour le paiement de tous les salaires notamment les arriérés des collègues de FLE.**

La loi de transformation de la FP a cassé le paritarisme gage de transparence dans la gestion des carrières. Le groupe de travail « affectation des TZR et contractuels en CDI » ne se tiendra pas cette année mais **le SNES Clermont sera à vos côtés pour vous défendre de manière individuelle et collective.**

La FSU demande un **collectif budgétaire afin que les candidats admissibles aux concours internes soient déclarés admis** dans un souci de rentrée scolaire sereine pour tous les personnels en septembre 2020.

Abdoul Faye



Concours internes : tous les admissibles doivent être admis !

Le Ministère a enfin annulé les oraux prévus en septembre-octobre.

Mercredi 3 juin, le Ministère a publié un communiqué de presse entérinant la **suppression des oraux d'admission** qu'il avait envisagé de décaler en septembre-octobre. Le Ministre, qui affirmait début mai que le report des oraux était la meilleure des solutions possibles, a donc entendu les protestations des admissibles et les arguments que le SNES et les syndicats de la FSU ont soutenus.

Le SNES-FSU réaffirme le vœu que la FSU a fait adopter le 20 mai au CTM, en faveur de l'admission de tous les admissibles. Pour le SNES-FSU, le besoin d'enseignants, de CPE, de Psy-En est tel qu'intégrer les lauréats des listes complémentaires sur liste principale est une nécessité et une mesure de justice.

Recruter tou-tes les admissibles aux concours internes, c'est possible !

Pour le SNES-FSU, c'est la seule solution pour ne léser aucun candidat, et c'est une proposition tout à fait réaliste.

Voir article : <https://www.snes.edu/Recruter-tou-tes-les-admissibles-aux-concours-internes-c-est-possible.html>

Abdoul Faye



Titularisation des stagiaires

Après moult tergiversations et **nombre d'interventions du SNES-FSU**, le Ministère a publié un arrêté confirmant que **l'inspection n'est plus obligatoire**, excepté pour les stagiaires pour lesquels le licenciement est envisagé. Sont donc officiellement écartées, les rumeurs d'une titularisation en décembre 2020 de tous les stagiaires et d'une inspection obligatoire. Pour l'année 2019-2020, ont été arrêtés les aménagements suivants :

▶ **l'inspection est rendue obligatoire à la fin de la première année de stage lorsque le licenciement est envisagé** (elle est en l'état des textes facultative pour les professeurs des écoles et certifiés/CPE) ;

▶ **elle demeure obligatoire, sans changement, lorsque le licenciement est envisagé après la seconde année de stage ;**

▶ **l'inspection est rendue facultative pour les agrégés, comme elle l'est déjà pour les PE, certifiés et CPE, lorsque la titularisation**

ou le renouvellement sont envisagés. L'avis rendu par l'inspecteur est rendu selon les modalités qu'il juge souhaitables (lecture du dossier, entretien avec le stagiaire, etc.).

En revanche, le rôle des jurys académiques (pour les PE et certifiés/CPE) est inchangé, avec audition obligatoire des stagiaires dont la titularisation n'est pas envisagée. Le SNES-FSU regrette que la DGRH évoque le licenciement en première année ; s'il est très rare habituellement, nous en dénonçons régulièrement le principe, il nous semble inacceptable dans les circonstances présentes.

Le SNES-FSU sera très vigilant quant à la forme que prendront ces inspections. Il s'est adressé au recteur pour demander que des consignes soient données aux jurys de titularisation tenant compte de la situation particulière de cette année de stage et afin que celle-ci ne soit pas un prétexte à multiplier les renouvellements.

Delphine Bertrand

Affectations des lauréats des concours 2020

Le serveur de **saisie des vœux (SIAL)** devrait être ouvert **du 17 juin à midi au 13 juillet à midi**. Les éléments de barèmes et les principales règles d'affectation des années précédentes ne sont pas modifiées, à l'exception de ce qui concernait jusque là les révisions d'affectation : elles ne seraient plus prévues par la note de service. Pour le SNES-FSU, c'est inacceptable : il arrive chaque année que des candidats commettent des erreurs involontaires lors de la saisie de leur vœux, ou que les informations sur les candidats ne remontent pas des académies.

Les lauréats en report, les candidats admissibles d'un concours de la session 2020 et les inscrits à un concours pour lequel les épreuves d'écrit n'ont pas commencé recevront un mail les invitant à se connecter sur SIAL. Les lauréats en report et les candidats admissibles seront invités à saisir leurs vœux au début de la période et les inscrits seront eux invités à le faire une fois leurs épreuves écrites passées.

Les pièces justificatives qui doivent être envoyées au ministère le seront **uniquement sous forme dématérialisée**. Pour la pièce justifiant l'inscription en M1, la saisie se fera comme les années précédentes. Pour les autres (par exemple sur les situations familiales), un lien vers une boîte fonctionnelle ap-

paraîtra avec l'édition de la fiche de synthèse SIAL sur lequel les pièces justificatives pourront être envoyées. De ce fait, aucune pièce justificative ne sera acceptée après la fermeture de SIAL !

La date butoir pour le PACS ou mariage était censée rester au 30 juin. Après discussion, le ministère a évoqué la date de fin d'ouverture de SIAL, soit le 13 juillet. Cette date reste incertaine.

Dans l'ensemble, les candidats devront être plus attentifs que jamais au moment de la saisie de leurs vœux, puisqu'il n'est pas prévu de rattraper des situations après le 13 juillet. Nous ne saurions trop les inviter à nous demander conseil lors de cette étape. Le SNES-FSU mettra en ligne un outil de simulation de barème à cet effet.

Après la phase inter, aura lieu la phase intra. Chaque rectorat doit publier une **note de service rectorale** sur les affectations de stagiaires. **Le SNES-FSU vous informera, vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches.**

D'ici-là, pensez à renseigner cette fiche contact (sans engagement) ainsi vous bénéficierez d'une transmission des informations en temps réel et d'un suivi efficace : <https://www.snes.edu/Scripts/Adherents/site/EspaceAdherent/Public/Contact/>

Delphine Bertrand - Fabien Claveau